

LES NOUVELLES

DU PAYS

Informers pour apporter des solutions

Editorial

Vice-présidence :
le pernicieux piège
constitutionnel
du statu quo

Page 2

Bataille explosive autour d'un titre foncier à Yaoundé

Célestin Tawamba face à Eyebe Ayissi et Crescence Baboke



Après la rétractation, en 2024, d'une concession provisoire attribuée à Crescence Baboke sur un terrain appartenant à sa société, la SCI LE NEYANG, Célestin Tawamba se retrouve confronté à un nouvel arrêté de Henri Eyebe Ayissi annulant son titre foncier. Le président du GECAM saisit le Premier ministre pour obtenir le retrait de cette décision, alors qu'une procédure judiciaire l'oppose à Crescence Baboke. Une affaire qui remet au centre du débat la sécurité juridique de la propriété immobilière au Cameroun.

Pages 6 & 7



Aigle Royal du Moundou
Patrice Samen met
10 millions de Fcfa
sur la table

Page 11



Prix du Leadership et de
l'Excellence Economique 2025
Christian Din Dika
distingué pour son
leadership dans
la finance en Afrique
Centrale

Page 9

OFRDPC - Wouri 2

Me Denise Fampou sonne la mobilisation générale pour 2027

A travers une tournée marathon dans les sous-sections OFRDPC Wouri 2, Me Denise Fampou intensifie la remobilisation des militantes, veille à la discipline du parti et passe au preigne fin les effectifs en prélude aux élections législatives et municipales de février 2027.

Page 8



■ En guise d'édito

Vice-présidence de la République : le pernicleux piège constitutionnel du statu quo



Six mois après la révision constitutionnelle, le poste de vice-président demeure vacant. Derrière cette attente se cache une faille majeure : Paul Biya peut créer cette fonction sans être contraint de la pourvoir. Une réforme qui promettait une évolution institutionnelle, mais qui laisse intacte l'incertitude sur la succession au sommet de l'État.

Le paradoxe est saisissant. Le Cameroun révisé sa Constitution, introduit le poste de vice-président, mais six mois après, aucun titulaire n'a été nommé. Faut-il y voir un simple retard ou le révélateur d'une réforme conçue pour ne rien imposer à celui qui détient le pouvoir ?

Le piège se trouve dans un mot : **«peut»**. En laissant au président de la République la faculté de nommer un vice-président, plutôt que de lui en faire obligation, le texte ouvre la voie à une situation pour le moins singulière : une fonction constitutionnellement consacrée, mais dont l'occupation dépend exclusivement de la volonté présidentielle.

Ainsi, Paul Biya peut laisser le poste vacant sans nécessaire-

ment violer la Constitution. La lettre du texte lui offre cette latitude. Mais son esprit, au regard des attentes suscitées par la réforme, soulève une question autrement plus embarrassante : à quoi sert une innovation institutionnelle si sa mise en œuvre reste facultative ?

Le véritable piège n'est donc pas seulement l'absence de nomination. Il réside dans une disposition qui permet au chef de l'État de différer, sans échéance précise, l'application concrète de la réforme.

La succession, sujet tabou du pouvoir

L'absence de vice-président nourrit toutes les spéculations. Paul Biya redouterait-il qu'un éventuel titulaire lui fasse de l'ombre, concentre les attentes populaires et devienne, de fait, l'homme de l'après-Biya ? Cette hypothèse n'est pas établie, mais elle s'inscrit dans une réalité politique difficile à ignorer : après plusieurs décennies au pouvoir, le président demeure le centre de gravité des institutions et des ambitions politiques.

Dans ce système fortement personnalisé, désigner un vice-

président reviendrait potentiellement à déplacer une partie de l'attention vers celui qui pourrait incarner l'avenir. Le titulaire serait observé, courtisé et évalué comme un possible successeur, même si ses attributions ne lui conféraient pas automatiquement cette légitimité.

À cette équation s'ajoutent les rivalités présumées entre différents cercles du pouvoir. L'incertitude sur la succession encourage les calculs, les positionnements et les luttes d'influence. La création du poste, loin de dissiper ces tensions, a pu en raviver les enjeux. Rien ne permet toutefois d'affirmer que ces rivalités expliquent, à elles seules, l'absence de nomination.

Une chose est certaine : en laissant planer le doute, le pouvoir entretient une incertitude qui fragilise la lisibilité des institutions et nourrit le pessimisme politique.

Une réforme en trompe-l'œil ?

Le problème est là. Si l'objectif était de renforcer la continuité de l'État et de clarifier son architecture institutionnelle,

pourquoi ne pas avoir prévu une nomination obligatoire, assortie d'un délai précis ? Pourquoi consacrer une fonction aussi stratégique sans garantir qu'elle sera effectivement occupée ?

Ces questions auraient dû être au cœur de l'élaboration du projet de loi. Elles renvoient à la responsabilité du constituant, mais aussi au choix politique de maintenir une marge de manœuvre aussi large au chef de l'État.

Il serait hasardeux d'affirmer que la réforme a été délibérément conçue pour tromper l'opinion. En revanche, ses effets sont visibles : elle crée une attente sans garantir son aboutissement et introduit une nouvelle fonction sans lever l'incertitude sur la succession.

Le débat ne doit donc pas se réduire à une course aux noms des prétendants. Il doit porter sur la portée réelle de la réforme et sur les garanties institutionnelles qu'elle offre.

Car une Constitution ne saurait être jugée uniquement à l'aune des fonctions qu'elle inscrit dans ses dispositions. Elle doit aussi être évaluée à la capacité de ces dispositions à produire les effets attendus.

Six mois après, le poste existe sur le papier, mais reste vide dans les faits. Et tant que le verbe **«peut»** continuera de prévaloir sur toute obligation de nomination, la vice-présidence risque de demeurer moins un instrument de continuité de l'État qu'un symbole supplémentaire de la concentration du pouvoir.

Voilà le pernicleux piège du statu quo : une réforme qui change le texte sans nécessairement changer la pratique.

Victor NDOKI

■ African Energy Week 2026

La SNH séduit des partenaires au Cap en Afrique du Sud

La Société nationale des hydrocarbures a mis en avant le potentiel pétrolier et gazier du Cameroun, notamment à travers la mise en valeur des blocs pétroliers libres et un projet innovant de valorisation du gaz naturel destiné à soutenir l'essor des centres de données et des nouvelles zones économiques.

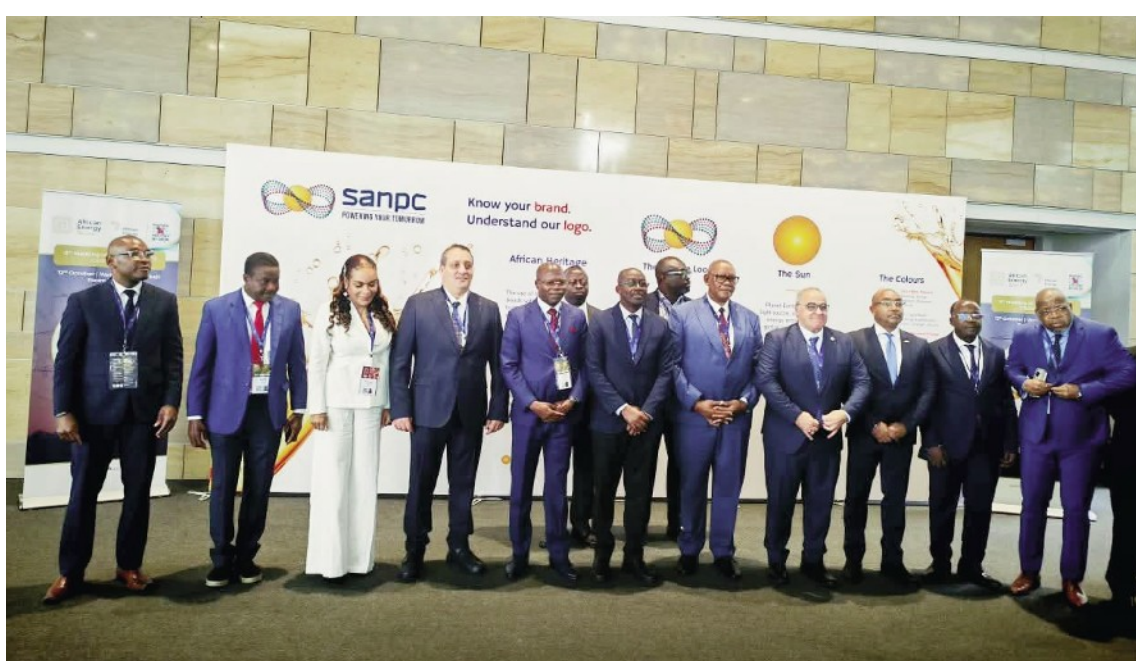
Le Cameroun entend mieux tirer profit de ses ressources en hydrocarbures pour accélérer sa transformation économique. C'est le message porté par la Société nationale des hydrocarbures (SNH) à l'African Energy Week (AEW) 2026, qui s'est tenue du 12 au 16 octobre au Cap, en Afrique du Sud. Placée sous le thème « *Investir dans les énergies africaines : des apports énergétiques abondants et abordables pour l'Afrique* », cette rencontre a constitué une vitrine pour présenter les opportunités d'investissement du secteur énergétique camerounais.

À travers sa participation aux conférences, ses différentes audiences et les échanges suscités par son stand, le Groupe SNH a défendu une nouvelle approche de valorisation de l'amont pétrolier national. L'accent a notamment été mis sur les blocs pétroliers libres actuellement proposés aux investisseurs dans le cadre d'un Licensing Round, une démarche destinée à attirer de nouveaux partenaires et à stimuler l'exploration ainsi que le développement des ressources du sous-sol camerounais.

Au-delà des perspectives pétrolières, la délégation camerounaise a également mis en lumière les possibilités offertes par le gaz naturel, considéré comme un levier de diversification économique et de développement de nouvelles infrastructures.

Le gaz naturel au service de l'économie numérique

L'un des temps forts de cette participation a été la présentation de l'initiative RG2D-NUBIATECH, pour « *Refinery Gas to Data* ». Ce projet vise à valoriser le gaz naturel camerounais afin de soutenir le développement de centres de



données et l'émergence de nouvelles zones économiques.

L'approche suscite un intérêt particulier en ce qu'elle ambitionne de rapprocher les ressources énergétiques des besoins

d'infrastructures numériques et industrielles. Elle ouvre ainsi des perspectives de valorisation du gaz au-delà de ses usages traditionnels, en l'inscrivant dans une dynamique de création de

nouvelles activités économiques.

Les présentations consacrées à cette initiative ont suscité un vif enthousiasme auprès des participants. Un intérêt qui

conforte la volonté de la SNH de promouvoir des projets capables de mobiliser les investissements et de renforcer les liens entre énergie, innovation et développement industriel.

Des perspectives de partenariats

Conduite par Mme Nathalie Moudiki, Conseiller n° 2 de la SNH, et accompagnée par le Haut-Commissaire du Cameroun en Afrique du Sud, S.E. Solomon Azoh Mbi, la délégation camerounaise a également multiplié les échanges avec les acteurs de l'industrie énergétique présents au Cap.

Cette offensive de promotion a permis de recueillir plusieurs intentions de partenariats, ouvrant des perspectives de collaboration autour des opportunités présentées par le Cameroun. Si ces marques d'intérêt doivent encore se traduire en engagements concrets, elles témoignent de l'attention suscitée par les projets défendus par la SNH au cours de cette rencontre internationale.

À travers cette participation, la société nationale réaffirme son ambition de jouer un rôle moteur dans la valorisation des ressources en hydrocarbures et l'attraction des investissements. Son objectif est de contribuer à la mise en place d'un écosystème énergétique susceptible d'accompagner la transformation économique du Cameroun.

Au terme de cette édition de l'African Energy Week, la SNH entend ainsi poursuivre sa démarche de prospection et de promotion, avec l'ambition de transformer les opportunités identifiées en partenariats durables et en projets structurants, au bénéfice de l'économie camerounaise et, plus largement, du développement énergétique du continent africain.

Etienne PENDA

■ Fêtes de fin d'année

Congelcam brandit la menace de pénurie du poisson

Confrontée, selon ses dirigeants, à des restrictions de quotas d'importation, à des redressements fiscaux et à de lourdes pertes financières, l'entreprise de Sylvestre Ngouchinghe conteste les accusations de monopole et redoute une tension sur le marché du poisson dès la fin novembre 2026. Elle appelle les pouvoirs publics à revoir les autorisations d'importation afin de préserver l'approvisionnement des consommateurs à l'approche des fêtes de fin d'année.

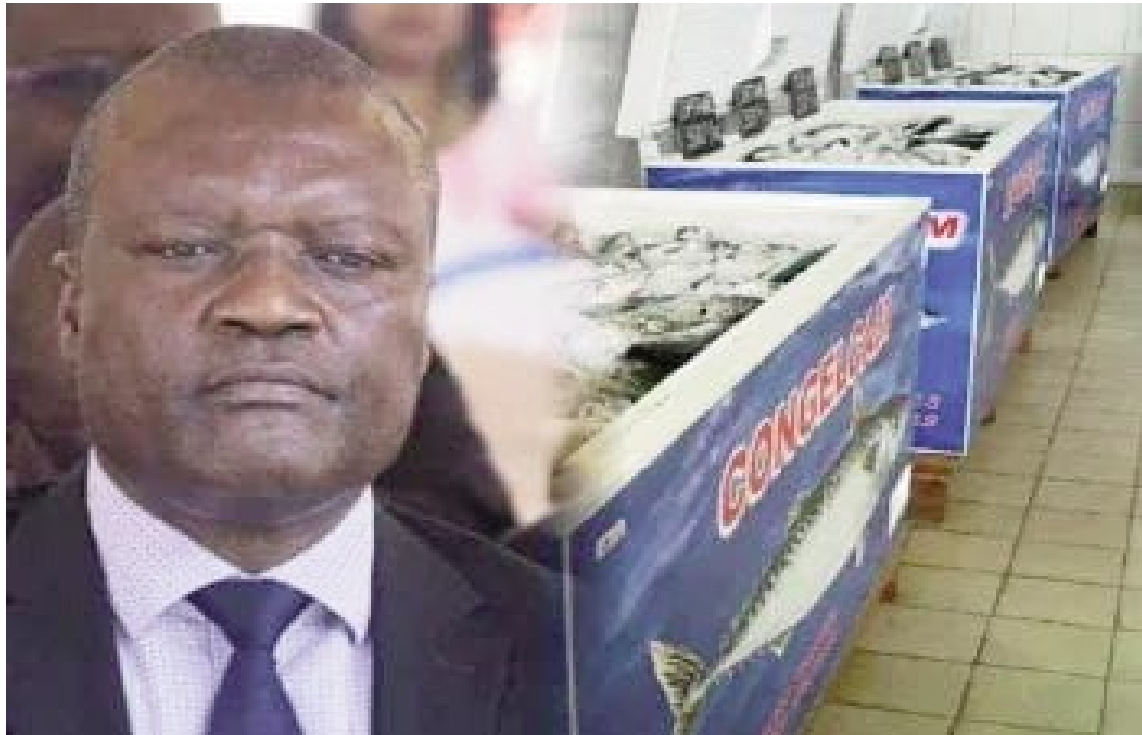
Après plusieurs années de controverses, Congelcam S.A. sort de sa réserve. Le jeudi 15 octobre 2026, à l'occasion d'un point de presse, l'entreprise spécialisée dans l'importation et la distribution de poisson congelé a décidé de livrer sa version des faits sur les accusations dont elle fait régulièrement l'objet et les difficultés qu'elle affirme rencontrer dans l'exercice de ses activités.

Par la voix de Joseph Flavien Kankeu, responsable de sa communication, la société fondée par le sénateur Sylvestre Ngouchinghe a articulé sa défense autour de trois préoccupations majeures : la contestation de son prétendu monopole sur le marché camerounais, les conséquences financières de plusieurs procédures administratives et judiciaires, et surtout les risques de perturbation de l'approvisionnement national en poisson dans les prochaines semaines.

Derrière cette prise de parole, un message central : Congelcam estime que les décisions administratives relatives aux importations pourraient compromettre sa capacité à répondre à la demande nationale, avec des répercussions possibles sur les prix et la disponibilité du poisson pendant les fêtes de fin d'année.

Un monopole contesté, une concurrence à démontrer

Premier front de cette contre-offensive médiatique : l'accusation de monopole. Congelcam rejette cette qualification et invoque l'existence d'environ 34 opérateurs agréés dans le secteur, auxquels le ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales aurait délivré des avis techniques d'importation, se-



lon les déclarations ministérielles rapportées par l'entreprise.

Pour ses responsables, l'existence de ces autorisations suffit à souligner que le marché n'est pas réservé à un seul acteur. Ils établissent toutefois une distinction entre la possibilité réglementaire d'importer et la capacité réelle de mobiliser les financements, les infrastructures de stockage et les moyens logistiques nécessaires pour approvisionner les consommateurs.

Congelcam attribue ainsi sa position commerciale aux investissements réalisés et aux volumes distribués plutôt qu'à un quelconque privilège institutionnel. Une argumentation qui vise à déplacer le débat : au-delà du nombre d'opé-

rateurs agréés, la question demeure celle de leur présence effective sur le marché et du poids réel de chacun dans les importations.

L'entreprise conteste également les accusations selon lesquelles elle aurait été créée ou imposée par les pouvoirs publics. Elle revendique une trajectoire entrepreneuriale engagée depuis 1982 sous l'impulsion de Sylvestre Ngouchinghe, qu'elle présente comme le résultat de plusieurs décennies d'investissements, de prises de risques et de développement de capacités opérationnelles.

Sur ce terrain, Congelcam réclame que les accusations de monopole et de privilèges indu soient étayées par des éléments vérifiables plutôt que par

des affirmations répétées.

Des milliards de FCFA au cœur des contentieux

L'autre volet de cette sortie concerne les difficultés administratives, fiscales et portuaires que l'entreprise affirme avoir accumulées au fil des années. Une situation qu'elle juge paradoxale au regard de l'image d'une société supposément favorisée par les pouvoirs publics.

Congelcam revient notamment sur un rapport publié en 2018 par la Commission nationale anticorruption (Conac), qui faisait état d'un prétendu non-paiement de 32 milliards de FCFA de droits de douane au titre de 2014. L'entreprise conteste cette accusation et

soutient que le poisson bénéficiait alors d'une exonération totale des droits de douane, entre 2008 et 2016. Elle affirme avoir saisi la justice pour faire établir les faits et indique que la procédure n'a toujours pas connu d'issue définitive.

À ce dossier s'ajoutent trois redressements fiscaux successifs, évalués par la société à 2,2 milliards de FCFA en 2020, 3,2 milliards en 2022 et 6 milliards en 2024. Congelcam ne remet pas en cause, dans son argumentaire, le principe du respect des obligations fiscales. Elle dénonce toutefois la répétition et l'ampleur des procédures, et réclame davantage de prévisibilité et d'équité dans l'application de la réglementation.

L'épisode le plus coûteux reste, selon elle, celui des 510 conteneurs de poisson débranchés au Port autonome de Douala en 2023. La destruction des marchandises aurait entraîné des pertes estimées à près de 13 milliards de FCFA. L'entreprise indique avoir engagé une procédure judiciaire pour obtenir réparation et avoir déjà versé plus d'un milliard de FCFA au titre de la consignation auprès du Tribunal de grande instance de Douala.

Elle affirme également que les répercussions de cette affaire ont affecté ses relations bancaires. Après avoir perdu en 2025 son statut d'entreprise de grand standing auprès de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac), elle dit avoir retrouvé ce statut en 2026, au prix d'efforts financiers et opérationnels importants.

Ces différents dossiers constituent, pour la direction, autant de facteurs de fragilisation d'une entreprise qui doit simultanément financer ses importations, entretenir ses infrastructures et assurer la dis-



tribution de ses produits. Les griefs présentés restent toutefois ceux de Congelcam et appellent, pour être définitivement tranchés, l'examen des procédures et des pièces correspondantes.

Fiscalité douanière : l'entreprise réclame la transparence

La société soulève par ailleurs la question des conditions d'application des droits de douane aux différents importateurs. Elle affirme que certains opérateurs bénéficieraient de décotes de l'ordre de 25 à 30 %, sans disposer des mêmes avantages.

Congelcam demande que les critères d'octroi de ces réductions soient rendus transparents et appliqués équitablement à l'ensemble des entreprises remplissant les conditions requises.

Elle conteste également les chiffres rendus publics lors de cérémonies de récompense des meilleurs importateurs. Pour l'exercice 2025, un montant de 14 milliards de FCFA de droits de douane aurait été attribué à l'entreprise, alors qu'elle affirme avoir effectivement payé 24 milliards. En 2024, elle déclare avoir acquitté 18 milliards de FCFA.

La société estime que ces écarts méritent des vérifications et, le cas échéant, des rectifications. Au-delà de la recon-

naissance de sa contribution aux recettes publiques, elle pose la question de la fiabilité des données utilisées pour comparer les performances des opérateurs.

Sur l'ensemble de ces dossiers, son exigence est la même: une application lisible des règles, un traitement équitable des acteurs économiques et un règlement des contentieux dans le respect des procédures judiciaires.

Quotas divisés par deux, les stocks sous pression

Mais c'est sur le terrain de l'approvisionnement que Congelcam entend placer l'urgence. L'entreprise affirme avoir importé 200 000 tonnes de poisson en 2025 et avoir souhaité maintenir ce volume en 2026. Or, le quota qui lui a été accordé cette année aurait été ramené à 100 000 tonnes.

Selon les données communiquées par la société, ce contingent aurait été épuisé au bout de sept mois. Le 18 septembre 2026, elle a donc sollicité auprès du ministère compétent une autorisation supplémentaire de 100 000 tonnes. La réponse aurait été limitée à 30 000 tonnes additionnelles.

Un volume jugé insuffisant par l'entreprise, qui estime pouvoir l'épuiser en deux mois environ. Elle demande

également des éclaircissements sur les modalités de calcul des quotas, notamment sur la prise en compte de déclarations d'importation qui auraient déjà expiré.

Pour appuyer sa demande, Congelcam met en avant ses capacités de stockage : 104.000 tonnes à Douala, auxquelles doit s'ajouter un entrepôt de 10 000 tonnes annoncé au port de Kribi. Ces infrastructures, souligne-t-elle, ne peuvent cependant jouer pleinement leur rôle sans des autorisations permettant de renouveler les stocks dans des délais compatibles avec les besoins du marché.

L'entreprise appelle ainsi à une meilleure articulation entre les quotas d'importation, les capacités logistiques disponibles, les délais d'acheminement et les volumes réellement nécessaires à la consommation nationale.

Les fêtes de fin d'année sous la menace d'une tension sur l'offre

L'alerte lancée par Congelcam est précise : si les conditions actuelles persistent, les marchés pourraient connaître une forte réduction de l'offre dès la fin novembre 2026. La période des fêtes de fin d'année serait alors exposée à des tensions sur la disponibilité du poisson et à une

hausse des prix, une situation susceptible, selon l'entreprise, de se prolonger jusqu'à la première moitié de mars 2027.

L'argument avancé repose sur les délais d'approvisionnement. Entre l'obtention des autorisations, la commande auprès des fournisseurs, l'expédition et l'arrivée des marchandises au Cameroun, le processus nécessiterait généralement un à trois mois. Un retard dans l'attribution des quotas pourrait donc se traduire, avec décalage, par une diminution des volumes disponibles dans les circuits de distribution.

Congelcam présente cette prévision comme une alerte préventive et non comme une certitude. À ce stade, les éléments communiqués par l'entreprise ne permettent pas, à eux seuls, de conclure à une pénurie nationale inévitable. L'évolution effective du marché dépendra notamment des stocks des autres importateurs, de leurs approvisionnements, de la demande et des décisions prises par les autorités.

La société veut néanmoins éviter que sa responsabilité soit mise en cause par anticipation si une rupture d'approvisionnement devait survenir. Elle estime que les conséquences d'une éventuelle insuffisance de l'offre devraient

être appréciées au regard des responsabilités de chaque intervenant, y compris celles des administrations chargées de délivrer les autorisations.

Un appel à l'arbitrage des pouvoirs publics

Au terme de son intervention, Congelcam formule plusieurs demandes : réexaminer son quota d'importation à la lumière des besoins du marché, clarifier les critères de calcul des autorisations, anticiper les délais d'acheminement et garantir une application équitable des règles fiscales et douanières.

Elle plaide également pour un dialogue entre les pouvoirs publics et les opérateurs afin de prévenir une rupture d'approvisionnement pendant une période traditionnellement marquée par une forte demande.

Cette sortie médiatique intervient ainsi à la croisée de deux enjeux : la défense d'une entreprise qui conteste les accusations portées contre elle et la préservation de l'approvisionnement du marché camerounais en poisson. En mettant sur la table ses contentieux, ses pertes alléguées et ses difficultés de renouvellement des stocks, Congelcam cherche à obtenir un réexamen de sa situation administrative tout en alertant sur les conséquences possibles pour les consommateurs.

Reste désormais aux autorités compétentes à apporter les éclaircissements attendus sur les quotas, leurs critères d'attribution et les conditions d'accès au marché. Les dossiers fiscaux, douaniers et portuaires devront, quant à eux, être appréciés sur la base des pièces disponibles et des procédures engagées.

Pour Congelcam, l'enjeu est double : défendre ses intérêts économiques et préserver sa capacité à approvisionner les marchés. Pour les consommateurs, la priorité est plus immédiate : éviter que les incertitudes entourant les importations ne se traduisent, à l'approche des fêtes, par une raréfaction du poisson et une hausse des prix.

Etienne PENDA

■Bataille explosive autour d'un titre foncier à Yaoundé

Célestin Tawamba face à Henri Eyebe Ayissi et Crescence Baboke

Le président du GECAM et gérant de la SCI LE NEYANG sollicite l'intervention urgente du Chef du gouvernement après l'annulation, par Henri Eyebe Ayissi, d'un titre foncier que l'administration avait déjà défendu contre une concession provisoire litigieuse attribuée à Madame Awapira Crescence épouse Baboke. Une affaire qui relance le débat sur la sécurité juridique de la propriété immobilière au Cameroun.



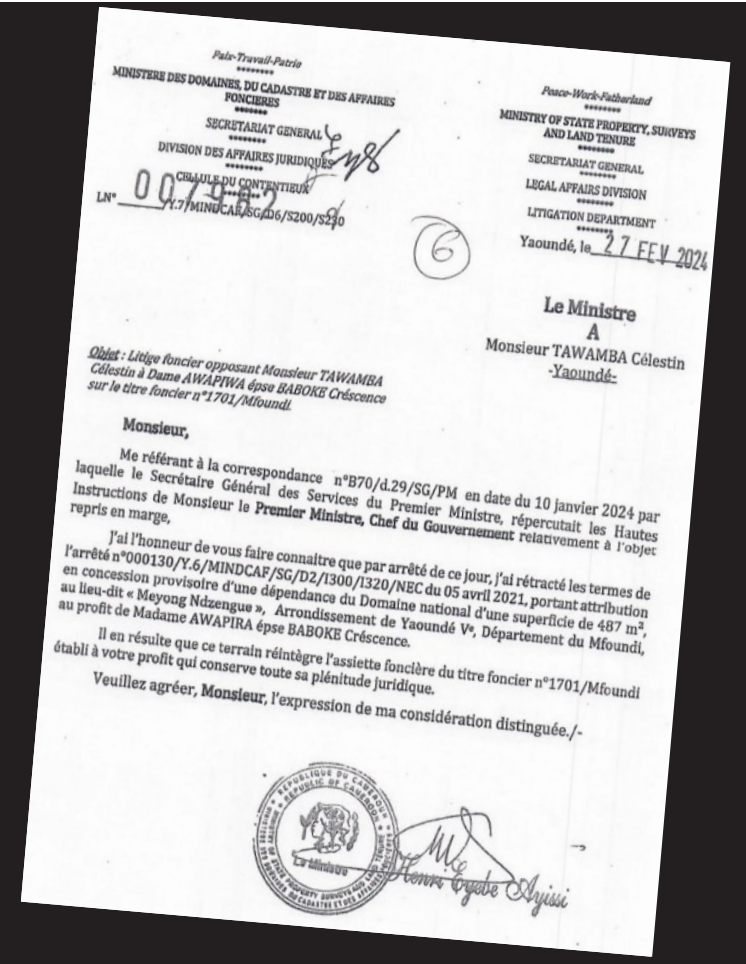
Célestin Tawamba monte au créneau dans un contentieux foncier aux implications juridiques et institutionnelles importantes. Le président du Groupement des entreprises du Cameroun (GECAM), qui est également le gérant de la Société civile immobilière (SCI) LE NEYANG, a saisi le Premier ministre pour demander le retrait de l'arrêté n°03292 du 3 septembre 2026 du ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières (MINDCAF), portant annulation du titre foncier n°1701/MFOUNDI appartenant à sa société.

Au cœur du différend, un terrain urbain de 1.003 m² situé à Mfandena, à

Yaoundé, dont la SCI LE NEYANG revendique la propriété depuis 2015. Pour Célestin Tawamba, la nouvelle décision ministérielle intervient après plusieurs années de procédures administratives et judiciaires, alors même qu'une précédente intervention de la Primature avait conduit à la rétractation d'une concession provisoire accordée sur une partie de cette propriété.

Un terrain titré attribué une seconde fois

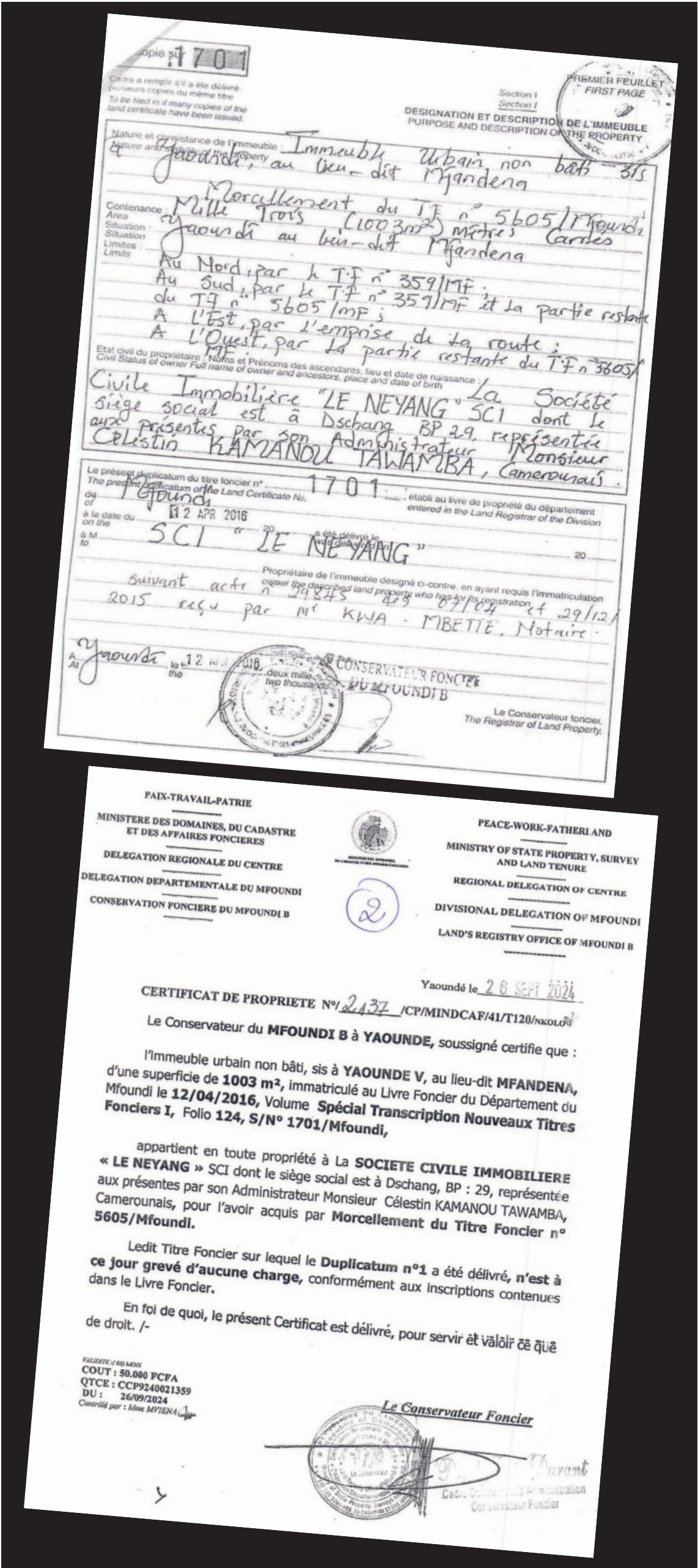
L'affaire éclate en juillet 2021, lorsque la SCI LE NEYANG découvre des travaux entrepris sur son immeuble par Madame Awapira Crescence épouse



Baboke. Saisie en urgence, donne l'arrêt des travaux le 28 septembre 2021.

La société découvre alors qu'un arrêté du MINDCAF, signé le 5 avril 2021, avait accordé à Madame Baboke une concession provisoire portant sur 487 m² situés à l'intérieur du périmètre de son titre foncier, immatriculé au Livre foncier du Mfoundi le 12 avril 2016.

Estimant cette attribution incompatible avec les droits qu'elle détient sur le terrain, la SCI LE NEYANG engage un recours gracieux auprès du ministère et saisit le Premier ministre. Une concertation interministérielle organisée à la Primature le 30 novembre 2023 permet, selon Célestin Tawamba, de constater que la concession provisoire



avait été accordée après l’immatriculation de la parcelle.

Le 27 février 2024, le MINDCAF rapporte finalement son arrêté d’attri-

bution. Une décision que le dirigeant pouvait considérer comme un rétablisse-

ment de ses droits.

Le titre foncier annulé en pleine procédure judiciaire

Mais le contentieux ne s’arrête pas là. Selon la correspondance de Célestin Tawamba, Madame Baboke demeure sur les lieux et poursuit son projet de construction. La SCI LE NEYANG saisit alors le Tribunal de grande instance du Mfoundi pour obtenir son expulsion et la suppression des ouvrages édifiés sur la parcelle.

Une expertise cadastrale ordonnée par la juridiction confirme, selon le requérant, que les constructions litigieuses se trouvent bien dans le périmètre du titre foncier de la société.

C’est dans ce contexte qu’un nouvel arrêté ministériel vient bouleverser le dossier. Le 24 septembre 2026, date à laquelle le tribunal devait rendre sa décision, le conseil de la SCI LE NEYANG reçoit, selon le gérant, une photocopie de l’arrêté du 3 septembre 2026 portant annulation du titre foncier n°1701/MFOUNDI.

Pour Célestin Tawamba, l’enchaînement de ces décisions justifie un examen approfondi des conditions dans lesquelles le nouvel acte administratif a été préparé et signé. Après la rétractation de la concession provisoire en 2024, l’administration foncière remet désormais en cause le titre de propriété lui-même, alors qu’une procédure judiciaire est en cours.

Célestin Tawamba invoque la sécurité juridique

Dans son recours, le président du GECAM ne remet pas en cause le principe des prérogatives légales de l’administration foncière. Il demande cependant que leur exercice soit strictement conforme aux textes en vigueur et aux procédures applicables.

Il invoque notamment le décret n°76/165 du 27 avril 1976 relatif aux conditions d’obtention du titre foncier, pour souligner l’importance de la protection juridique attachée à ce document officiel.

Au-delà de son propre dossier, Célestin Tawamba pose une question qui dépasse les intérêts de sa société : celle de la capacité des propriétaires à préserver leurs droits lorsque des décisions administratives successives affectent un bien déjà immatriculé.

Le dirigeant souligne également que si un opérateur économique disposant de moyens juridiques et institutionnels doit multiplier les démarches pour défendre sa propriété, la situation pourrait être encore plus difficile pour un citoyen ordinaire dépourvu de tels relais.

Un nouvel appel à l’arbitrage de la Primature

Célestin Tawamba demande au Premier ministre de faire diligenter une enquête sur les circonstances ayant conduit à l’arrêté du 3 septembre 2026, puis de faire instruire le MINDCAF aux fins de rapporter cette décision.

Il s’agit, selon lui, de garantir que l’administration ne puisse être mobilisée au service d’intérêts privés et que les droits de propriété soient protégés conformément à la loi.

Une chose est certaine : après un premier recours ayant abouti à la rétractation de la concession provisoire, Célestin Tawamba sollicite une nouvelle fois l’intervention du chef du gouvernement. L’enjeu dépasse désormais le différend foncier lui-même et touche à la sécurité juridique des titres de propriété et à la confiance des opérateurs économiques dans les décisions de l’administration.

Victor NDOKI

■ OFRDPC Wouri 2

Me Denise Fampou sonne la grande remobilisation avant février 2027

Au lendemain d'une première semaine de descentes dans plusieurs sous-sections de l'OFRDPC Wouri 2, la présidente de section et maire de Douala II poursuit la restitution des treize orientations du Comité central.

Au cœur de cette tournée : la discipline militante, la remobilisation des troupes et la vérification des effectifs en prélude aux élections législatives et municipales de février 2027.

Le ton est donné à l'OFRDPC Wouri 2. Depuis le lundi 12 octobre 2026, Me Denise Fampou, maire de la commune d'arrondissement de Douala II et présidente de cette section de l'Organisation des femmes du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC), multiplie les descentes auprès des militantes. Objectif : assurer la restitution effective des hautes instructions du Secrétaire général du Comité central et remettre les structures de base en ordre de marche à l'approche des élections législatives et municipales annoncées pour février 2027.

Lancée à Babylone-Ngangue, où deux comités de base ont été concernés, la tournée s'est poursuivie le même jour à Tsf-Funkel, qui compte six comités de base. Le marathon a ensuite conduit la présidente de section dans plusieurs autres sous-sections, notamment Makea-Congo, New-Bell Bamiléké, Mbam-Ewondo, Service social, Youpwè, Njo-Njo, Camp Yabassi/Kassalafam et Km5-Tracktafric. Une première semaine de terrain particulièrement soutenue, marquée par la répétition d'un message central : la mobilisation ne se décrète pas à la veille d'une élection, elle se construit et s'entretient au quotidien.

Treize orientations au cœur des échanges

À Babylone-Ngangue, la lecture des treize orientations stratégiques du Comité central a été assurée par Pauline Locky Som épouse Djene, quatrième adjointe au maire de Douala II et émissaire désignée. Les recommandations portent notamment sur la mobilisation générale, la discipline au sein du parti, la culture de la victoire, la participation des femmes et des jeunes, la communication de proximité ain-



si que la connaissance des réalisations des élus et des projets gouvernementaux.

Elles insistent également sur la maîtrise du fichier électoral local, la connaissance de la carte politique, la présence des élus auprès des populations et la formation des représentants du parti dans les commissions électorales et les bureaux de vote.

Face aux militantes, Me Denise Fampou a replacé ces directives dans le contexte des prochaines échéances électorales. Pour la présidente de l'OFRDPC Wouri 2, les résultats politiques antérieurs ne doivent jamais conduire à considérer la victoire comme définitivement acquise. Elle a appelé les militantes à se remobiliser, à répondre aux sollicitations de leur formation politique et à respecter la hiérar-

chie, estimant que la cohésion et la discipline constituent des exigences essentielles de la vie partisane.

Les effectifs passés au peigne fin

Au-delà des discours, la tournée se distingue par un travail de vérification des structures militantes. À chaque étape, la présidente de section s'est intéressée à la réalité des effectifs, à l'identification des militantes et à leur situation au regard des inscriptions sur les listes électorales.

À Babylone-Ngangue, elle a notamment relevé le décalage entre l'existence officielle des structures et la mobilisation effective de leurs membres. Elle a rappelé qu'un comité de base doit répondre aux exigences fixées par les textes du parti, notamment en

matière d'effectifs, et que les responsables doivent pouvoir identifier les militantes sur lesquelles ils peuvent effectivement s'appuyer.

Cette démarche vise une meilleure maîtrise du sommier politique de la section, à travers la vérification des listes, l'identification des membres régulièrement inscrits sur les listes électorales et leur rattachement aux structures de base. Pour Me Denise Fampou, il s'agit de sortir des effectifs purement déclaratifs et de disposer d'une connaissance plus précise des forces militantes présentes sur le terrain.

La question de la proximité avec les populations a également occupé une place importante dans ses interventions. La présidente de section a invité les militantes à faire

remonter leurs préoccupations par les canaux du parti et à maintenir le contact avec les responsables locaux. Elle a, par ailleurs, insisté sur la nécessité de mieux faire connaître les réalisations et les actions des élus, sans perdre de vue les attentes quotidiennes des populations.

Un marathon qui se poursuit dès le 19 octobre

Après cette première séquence qui a conduit les émissaires dans plusieurs sous-sections de l'OFRDPC Wouri 2, la campagne doit reprendre au cours de la semaine du 19 octobre pour s'achever le vendredi 23 octobre 2026. L'objectif annoncé est de parcourir les vingt sous-sections composant les structures RDPC, OFRDPC et OJRDPC de Wouri 2, dans le cadre de la restitution des hautes instructions du Comité central.

À chacune de ses étapes, Me Denise Fampou maintient ainsi le cap sur trois exigences : la remobilisation des militantes, le respect de la discipline du parti et une meilleure connaissance des effectifs réellement disponibles. Une démarche de proximité qui vise à renforcer la cohésion des structures locales et à préparer les prochaines consultations électorales.

À quelques mois du scrutin de février 2027, la présidente de l'OFRDPC Wouri 2 entend surtout rappeler à ses militantes que l'engagement politique se mesure autant à la présence sur le terrain qu'à la capacité de rester mobilisées dans la durée. Son appel, répété de sous-section en sous-section, est sans équivoque : maintenir les troupes mobilisées pour permettre au RDPC de viser une victoire éclatante à Douala II lors des prochaines élections législatives et municipales.

Victor NDOKI

■ Prix du Leadership et de l'Excellence Economique 2025 Christian Din Dika distingué pour son leadership dans la finance en Afrique centrale

Le PDG d'Emrald Securities Services a reçu, le 9 octobre 2026 à Douala, le Prix du Leadership et de l'Excellence Économique 2025. Une reconnaissance qui met en avant la diversification des métiers financiers de son groupe et son engagement affiché en faveur de l'inclusion financière.



Un prix, mais surtout des résultats attendus

Visiblement surpris et honoré par cette reconnaissance, Christian Din Dika a exprimé sa gratitude envers les membres du jury et le président du regroupement. Le PDG d'ESS a réaffirmé sa volonté de consolider les activités de son groupe et de poursuivre les initiatives en faveur de l'inclusion financière au Cameroun et dans l'ensemble de l'Afrique centrale.

Cette orientation intervient dans un contexte où le financement de l'économie réelle demeure un enjeu central pour la transformation des économies de la zone CEMAC. La mobilisation de l'épargne, le développement des marchés de capitaux, l'accès des entreprises aux financements à long terme et le soutien à l'investissement privé constituent autant de leviers susceptibles de favoriser la diversification économique et l'emploi.

Présent dans onze pays africains selon ses responsables, le Regroupement des Journalistes Panafricains et Économiques entend, à travers ses distinctions, mettre en lumière les initiatives contribuant au développement des marchés financiers, à l'économie verte et à l'élargissement de l'accès aux services financiers.

En distinguant Christian Din Dika, l'organisation consacre ainsi un parcours entrepreneurial et l'ambition d'un groupe qui mise sur la complémentarité de ses métiers pour renforcer sa présence dans le paysage financier régional.

Au-delà de l'honneur décerné au dirigeant, le véritable enjeu se mesurera toutefois à l'impact concret de cette stratégie : financer davantage d'entreprises, faciliter l'accès aux services financiers et contribuer à une croissance plus inclusive au Cameroun et en Afrique centrale.

Henri Donatien AYANG

Le parcours entrepreneurial de Christian Din Dika vient de recevoir une nouvelle consécration. Le président-directeur général du groupe Emrald Securities Services (ESS) a été honoré par le Regroupement des Journalistes Panafricains et Économiques, qui lui a décerné le Prix du Leadership et de l'Excellence Économique 2025. La cérémonie de remise s'est déroulée le 9 octobre 2026 à l'immeuble Victoria, siège du holding financier, situé dans le quartier administratif de Douala, en présence du dirigeant et de plusieurs de ses collaborateurs.

À travers cette distinction, les organisateurs entendent saluer une trajectoire professionnelle marquée par le développement de plusieurs métiers financiers, la mobilisation de capitaux sur les marchés et la volonté de rapprocher les services financiers des acteurs économiques, notamment les petites et moyennes entreprises.

Le choix du lauréat a été effectué par un jury présidé par Alfredo Ntumba, journaliste congolais et responsable de la communication et des relations publiques du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC). Cette plateforme multipartite œuvre à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers du bassin du Congo. Sa présence à la tête du jury traduit l'ouverture

du regroupement à des compétences diverses, à la croisée des enjeux économiques, de gouvernance et de développement durable.

ESS, une stratégie fondée sur la diversification

Pour justifier son choix, le Regroupement des Journalistes Panafricains et Économiques met notamment en avant la capacité de Christian Din Dika à structurer un ensemble d'activités complémentaires au sein d'un même groupe financier. Emrald Securities Services intervient ainsi dans quatre domaines : l'intermédiation boursière, la gestion d'actifs, la microfinance et la gestion de participations à travers sa holding.

Cette architecture permet au groupe de se positionner sur différents segments du financement, des opérations de marché à la gestion de fonds, en passant par les services financiers de proximité.

Selon les données communiquées par le groupe et les organisateurs, ESS revendique plus de 1 000 milliards de FCFA mobilisés à travers diverses opérations réalisées pour le compte d'États et de clients privés, ainsi que plusieurs centaines de milliards de FCFA d'actifs sous gestion. Ces chiffres, qui restent à corroborer par des documents financiers vérifiables, illustrent les ambitions affichées par le groupe

dans un environnement régional où les besoins de financement des États et des entreprises demeurent importants.

Dans ce dispositif, ESS Bourse assure les activités d'intermédiation et les opérations sur les marchés financiers. ESS Asset Management se consacre à la gestion d'actifs, tandis qu'ESS Microfinance développe des services destinés à rapprocher les solutions financières des populations et des opérateurs économiques. La holding, quant à elle, assure la gestion des participations et la coordination des différentes entités.

La microfinance, un levier pour les PME-PMI

Au-delà des activités boursières et de la gestion d'actifs, c'est surtout la place accordée à la microfinance qui a retenu l'attention des organisateurs. Dans les économies d'Afrique centrale, les PME-PMI représentent un maillon essentiel du tissu productif et de la création d'emplois. Pourtant, nombre d'entre elles peinent encore à accéder au crédit, en raison notamment des exigences de garanties et de l'insuffisance de produits financiers adaptés à leurs capacités.

C'est sur ce terrain que le développement d'ESS Microfinance, présente au Cameroun et au Gabon selon

les organisateurs, est mis en avant comme un axe important de la stratégie du groupe.

Lors de la cérémonie, Victor Ezzo Tiki, président du Regroupement des Journalistes Panafricains et Économiques, a souligné cette dimension dans son allocution.

«C'est un honneur pour nous de vous remettre ce prix, qui traduit notre reconnaissance de votre engagement en faveur de l'inclusion financière, notamment à travers ESS Microfinance, déjà présente au Gabon et au Cameroun», a-t-il déclaré.

Le responsable a également salué le développement d'ESS Bourse et d'ESS Asset Management, ainsi que les opérations de mobilisation de ressources menées pour des États et des clients privés. Mais, à ses yeux, l'attention portée aux acteurs économiques les plus modestes constitue un aspect particulièrement significatif de l'engagement du groupe.

Cette complémentarité entre les instruments financiers destinés aux investisseurs et les services de proximité répond à un défi majeur de la sous-région : faciliter l'accès aux ressources nécessaires au développement des entreprises. Encore faut-il que cette ambition s'accompagne d'une gestion rigoureuse des risques, d'une gouvernance solide et du respect des exigences réglementaires applicables.

■ Nkongsamba 2ème

L'ADN mobilise la jeunesse, Patrice Samen débloque 10 millions de Fcfa

Réunis le 17 octobre 2026 à l'hôtel de ville, les membres de l'Association pour le développement de Nkongsamba 2e (ADN) ont officiellement lancé leurs activités. Le maire Patrice Samen, désigné président d'honneur de l'organisation, a annoncé un appui de 10 millions de FCFA et plusieurs équipements destinés à promouvoir l'entrepreneuriat et la formation des jeunes.

La mobilisation citoyenne prend forme à Nkongsamba 2e. Le samedi 17 octobre 2026, la salle des actes de l'hôtel de ville a accueilli la première assemblée générale ordinaire de l'Association pour le développement de Nkongsamba 2e (ADN). Une rencontre qui marque le début d'une nouvelle dynamique communautaire, portée par des jeunes désireux de contribuer à la transformation de leur arrondissement et d'accompagner les initiatives de développement de la municipalité.

Placée sous le thème «*Ensemble, accompagnons le développement de Nkongsamba 2e et construisons une communauté solidaire, responsable et engagée*», cette assemblée a réuni de nombreux membres autour d'un objectif commun : fédérer les énergies, mobiliser les bonnes volontés et renforcer la participation citoyenne au développement local.

À la tête de cette initiative, le président exécutif, Kouekam Thierry Gervais, a souligné la nécessité de disposer d'un cadre organisé capable de rassembler les jeunes, les élites, les populations et les personnes de bonne volonté autour des projets structurants de la commune. L'ambition de l'ADN est notamment de soutenir les actions de l'exécutif municipal, de promouvoir la solidarité entre les fils et les filles de l'arrondissement et de contribuer durablement à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Patrice Samen apporte un soutien concret

La présence du maire Patrice Samen, venu en qualité de parrain, a constitué l'un des temps forts de cette première assemblée générale. Après la présentation de ses réalisations à travers un support audiovisuel et la remise symbolique des gadgets de l'association, l'édile a été élevé au rang de président d'honneur de l'ADN.

Au-delà de cette distinction, le maire a surtout matérialisé son engagement en faveur de la jeu-



nesse par une série d'appuis annoncés à titre personnel. Une enveloppe de 10 millions de FCFA est ainsi destinée à soutenir les projets des membres de l'association. À cette contribution financière s'ajoutent 100 machines à coudre, des surfieuses pour encourager l'entrepreneuriat féminin, une écloserie destinée à la production de poussins ainsi que des équipements informatiques pour la formation des jeunes.

La mise à disposition de la salle des fêtes de la mairie pour les réunions de l'association figure également parmi les mesures annoncées. À travers ces appuis, l'objectif est de favoriser l'autonomisation économique, de développer les

compétences et de faciliter l'émergence d'initiatives génératrices de revenus.

En acceptant d'accompagner cette organisation, Patrice Samen a invité ses membres à faire preuve de responsabilité, de discipline et d'engagement. Il les a encouragés à jouer pleinement leur rôle dans la construction de leur environnement, en privilégiant les actions concrètes et le respect des institutions républicaines.

Une association au service du développement local

Au-delà de la mobilisation observée lors de cette rencontre inaugurale, l'ADN entend inscrire son action dans la durée.

L'association se définit comme une organisation apolitique, dont la vocation première est de contribuer au développement de Nkongsamba 2e, tout en consolidant les liens d'entraide et de solidarité entre ses ressortissants.

Les travaux ont également permis de présenter et d'amender les statuts et le règlement intérieur, ainsi que de dévoiler le bureau dirigeant, élu pour un mandat de deux ans.

Outre le président Kouekam Thierry Gervais, l'équipe dirigeante comprend Yonkeu Stéphanie, vice-présidente ; Nguemo Hervé, secrétaire général ; Ngouana Appolinaire, secrétaire général adjoint ; Kontchou Elise, commissaire

aux comptes ; Essong Dylane, trésorier ; Paul Mabom, communicateur ; et Appolinaire Kameni, conseiller spécial du président.

Les conditions d'adhésion se veulent accessibles aux jeunes intègres et motivés, disposés à participer aux initiatives de développement de la cité. Un choix qui traduit la volonté des fondateurs d'élargir la mobilisation et de faire de l'association un espace d'engagement citoyen ouvert aux bonnes volontés.

Des actions municipales en prolongement

Le soutien apporté à l'ADN s'inscrit dans un contexte marqué par plusieurs initiatives de l'exécutif communal. Parmi les réalisations mises en avant figure notamment le bitumage de l'axe Carrefour Leroy-Entrée stade-Petit marché Lélé, récemment livré, qui participe à l'amélioration des infrastructures routières de l'arrondissement.

À travers ces investissements et les appuis annoncés à l'association, la question de l'encadrement de la jeunesse occupe une place centrale. Opérateur économique et maire de Nkongsamba 2e, Patrice Samen entend également promouvoir l'insertion professionnelle et l'autonomisation des jeunes, notamment par les possibilités d'emploi et les initiatives entrepreneuriales.

Reste désormais à l'ADN de transformer cette mobilisation initiale en résultats mesurables. La mise en œuvre effective des projets, la bonne gestion des ressources et la capacité à fédérer durablement les forces vives locales seront déterminantes pour concrétiser les ambitions affichées.

À Nkongsamba 2e, cette première assemblée générale pose ainsi les bases d'un partenariat entre engagement associatif et action municipale, avec une ambition commune : faire de la jeunesse un acteur à part entière du développement local.

Flaubert KAMGA

■Aigle Royal du Moungo

Patrice Samen met 10 millions de Fcfa sur la table

Le maire de Nkongsamba 2ème s’engage à hauteur de 10 millions de FCFA, dont une première avance de 5 millions, et annonce le démarrage imminent des travaux du stade Bonangoh. Un double engagement qui traduit sa volonté d’accompagner la reconstruction de cette institution sportive du Moungo.

La renaissance de l’Aigle Royal du Moungo pourrait-elle s’appuyer sur un nouvel élan de solidarité des élites locales ? À l’heure où le club historique du Moungo entend tourner la page des difficultés et renouer avec ses ambitions sportives, Samen Patrice, maire de Nkongsamba II, affiche sa détermination à prendre part à cette dynamique. Entre contribution financière, implication dans la gouvernance et perspective de réhabilitation des infrastructures, l’édile entend apporter sa pierre à la reconstruction du club.

Le jeudi 15 octobre 2026, à l’occasion de l’assemblée générale de l’Aigle Royal du Moungo, placée sous le signe de la réconciliation et du rassemblement, le maire a tenu à rencontrer les nouveaux responsables du club ainsi que les représentants de la Fédération camerounaise de football (Fecafoot) chargés de superviser les travaux.

Retenu par des contraintes d’agenda au début de la rencontre, Samen Patrice n’a pas voulu laisser passer ce rendez-vous sans manifester personnellement son soutien. Sa démarche s’inscrit dans une volonté de voir les différents acteurs conjuguer leurs efforts pour restaurer la confiance, assainir la gestion et donner au club les moyens de retrouver sa place dans le paysage du football camerounais.

Dix millions de FCFA pour soutenir la reconstruction

L’annonce majeure de cette rencontre reste l’engagement financier de 10 millions de FCFA pris par le maire de Nkongsamba II en faveur de l’Aigle Royal du Moungo. Une première avance de 5 millions de FCFA a été annoncée, le solde devant s’inscrire dans la poursuite de son accompagnement.

Ce geste est présenté comme le premier d’une série d’initiatives destinées à soutenir le club tout au long de la saison. Au-delà de l’enveloppe annoncée, il pose la question de



la mobilisation des ressources locales autour d’une équipe dont l’histoire et l’identité sont intimement liées à celles du Moungo.

Pour Samen Patrice, l’enjeu dépasse les seules performances sportives. Soutenir l’Aigle Royal, c’est aussi préserver un patrimoine collectif, offrir des perspectives à la jeunesse et contribuer au rayonnement de Nkongsamba. La relance du club suppose cependant des efforts durables, une gestion rigoureuse et une véritable cohésion entre dirigeants, supporters, partenaires et autorités locales.

Un engagement inscrit dans la durée

Le soutien du maire ne date pas de cette assemblée générale. Au début de la nouvelle saison, il avait déjà apporté une contribution financière ayant participé à l’effort de recrutement de nouveaux joueurs. Cet apport visait à renforcer l’effectif et à préparer l’équipe aux échéances sportives.

Cette continuité distingue son engagement d’une intervention ponctuelle. En renouvelant son soutien au moment où le club cherche à consolider ses bases, Samen Patrice affiche sa volonté de participer à une reconstruction qui exige du temps, des moyens et une mobilisation collective.

du Moungo ne saurait reposer uniquement sur les ressources financières destinées à l’équipe. Les infrastructures constituent également un maillon essentiel du développement du football local.

Sur ce terrain, le maire de Nkongsamba II a annoncé son engagement à faire démarrer, dès la semaine suivante, les travaux du stade Bonangoh, conformément au calendrier annoncé. Cette perspective nourrit les attentes des supporters et des acteurs sportifs, pour qui la disponibilité d’un équipement adapté demeure une condition importante à la redynamisation du football dans la ville.

Le respect de cette échéance sera donc particulièrement attendu. La concrétisation du projet pourrait contribuer à améliorer les conditions de pratique du football et à renforcer l’environnement sportif dont le club a besoin pour retrouver son ambition.

Le pari du rassemblement

Fils de Nkongsamba et enfant du Moungo, Samen Patrice entend ainsi inscrire son action dans une logique de proximité et de contribution au dévelop-

pement de sa communauté. Son implication auprès de l’Aigle Royal du Moungo intervient à un moment où le club a besoin de fédérer les énergies pour reconstruire sa stabilité administrative, financière et sportive.

Reste désormais à transformer les engagements annoncés en résultats tangibles : assurer le suivi de la contribution financière, accompagner efficacement la nouvelle équipe dirigeante et concrétiser le chantier du stade Bonangoh.

L’initiative pourrait également servir de catalyseur à une mobilisation plus large des élus, des opérateurs économiques et des autres forces vives du Moungo. Car la renaissance d’un club historique ne saurait dépendre d’un seul homme, aussi engagé soit-il. Elle exige une solidarité durable, une gouvernance crédible et une ambition partagée.

À Samen Patrice revient le mérite d’avoir affiché sa disponibilité et posé des actes en faveur de cette cause sportive. Aux autres acteurs de la région, désormais, de prendre le relais pour que l’Aigle Royal du Moungo retrouve, dans l’unité et la dignité, le chemin de ses ambitions.

Flaubert KAMGA

LES NOUVELLES DU PAYS

Informer pour apporter des solutions

B.P. 15.579 Douala
Tél. : (237) 674.77.97.97 / 694.77.77.86

E-mail : j-lesnouvellesdupays@yahoo.fr
Site web : www.j-lesnouvellesdupays.com

Directeur de la Publication
Victor NDOKI
e-mail : vndoki@yahoo.fr

Assisté de
Sylviane EPOSSI

Conseiller à la Direction
Dominik FOPOUSSI

Rédacteur-en-chef
Etienne PENDA

Chef Desk Yaoundé
Josselin NGANDONGO
(Cell. 694.17.54.02)

Assistant administratif
Aurelien NTAMACK

Relations publiques
Arlette Messina Mvondo

Grand Reporter
Ive TSOPGUE
(Cell. 697.28.00.09)

Rédaction
Etienne PENDA
Henri MEKANA
Henri Donatien AYANG
Alex BEMA
Flaubert KAMGA
Jean-Jacques ONANA

Reportage / Infographie
Roudolphe EYAMBE

Archives et Documentation
Jacques TIATY

Impression
LE LOCALIER, YAOUNDÉ (699.39.81.01)

Distribution
Les Nouvelles du Pays / e-kiosque

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3^e

Proximité - Développement - Bien-être des populations

Ensemble
pour un
Douala 3^e
plus moderne !

INAUGURATION

DU NOUVEL
**HÔTEL DE VILLE
DE DOUALA 3^e**

DU 31 OCTOBRE 2026

AU

06 NOVEMBRE 2026

AU PROGRAMME

VISITES GUIDÉES
DES INSTALLATIONS
DU NOUVEL HÔTEL DE VILLE

EXPOSITIONS
ET RENCONTRES
CITOYENNES

ANIMATIONS
CULTURELLES
ET ARTISTIQUES

VILLAGE
GASTRONOMIQUE
ET ARTISANAL

FORUMS &
COMMUNICATION
INSTITUTIONNELLE

EPOUPA BOSSAMBO VALENTIN
Maire de la commune d'arrondissement
de Douala 3^e

*Votre mairie,
notre engagement !*

*Une mairie moderne,
au service des citoyens*